



GRILLE TARIFAIRE USCA ET LISTING DES COMMISSIONS

Juillet 2023

Ci-dessous sont présentées les principales conditions en FCFA HT. Certaines opérations moins courantes ne sont pas indiquées ici. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre agence.
NB : Le montant des commissions prélevées sur les diverses opérations est assujéti à la TVA et aux centimes additionnels communaux au taux en vigueur.
Tarifs applicables à compter du 01/07/2023. Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment.

1. OPÉRATIONS DE MARCHÉS

TYPES DE TITRES

- **Actions**
- **Obligations**
- **OPCVM**
- **Titres du Trésor public (OTA, BTA)**
- **Titres de Créances Négociables (TCN)**

1-1 Marché financier - Suivant les Accords de place

• Commissions - Opérations sur le Marché - Suivant les Accords de place

Commission de structuration / Arrangement.....	2,00%
Commission de placement.....	1,25%
Commission de prise ferme.....	0,75%
Commission de chef de file / Introduction en bourse.....	0,30%
Commission de service financier.....	0,05%
Commission d'apporteurs d'affaires.....	Négociable

• Gestion des comptes clients - Suivant les Accords de place

Commission de courtage	
• Actions.....	1,00%
• Obligations.....	0,90%
Commission de gestion assistée.....	0,15%
Commission de gestion sous mandat.....	de 0,1% à 0,3%
Commission conservation / droit de garde.....	0,2% annuel
Commission de transfert.....	0,15%
Commission de nantissement de compte titres.....	0,35% avec un minimum de perception de 10 000 FCFA
Commission d'ouverture de compte titres.....	Gratuit
Commission sur clôture de compte titres.....	15 000 FCFA
Commission sur frais de recherche.....	10 000 FCFA - Forfait
Commission sur édition de relevé de solde titres.....	Gratuit (au prix de 5 000 FCFA entre deux dates d'arrêtés)
Commission sur historique des transactions.....	5 000 FCFA - Forfait
Commission sur édition des attestations.....	5 000 FCFA - Forfait
Commission sur réclamation non fondée.....	5 000 FCFA - Forfait
Commission sur reproduction de tout type de document.....	500 FCFA / page

1-2 Marché monétaire

• Commissions de courtage - USCA

Commission - BTA.....	0,25% appliqué sur le montant mis en adjudication
Commission - OTA.....	0,5% appliqué sur le montant mis en adjudication

• Gestion des comptes clients

Commission conservation / droit de garde.....	0,2% annuel
---	-------------

2. PRESTATIONS RELATIVES À LA DÉMATÉRIALISATION ET GESTION DES VALEURS MOBILIÈRES

2-1 Dématérialisation des titres physiques

Ramassage des titres.....	1 action ou obligation.....	65 frs avec un minimum de 10 000 frs
---------------------------	-----------------------------	--------------------------------------

2-2 Ouverture de comptes titres - Clôtures de comptes titres

Ouverture de comptes titres.....	Comptes titres.....	Gratuit
Clôture de comptes titres.....	Comptes titres.....	15 000 frs

2-3 Inscription en compte titres - Conservation et tenue de compte titres

Inscription en comptes titres.....	1 action ou obligation.....	Gratuit
Conservation et tenue de comptes titres.....	action / obligation / comptes titres.....	Maximum de 1% des valeurs conservées sur une base nominale (capital)

2-4 Opérations sur titres

Nantissement de compte titres.....	Montant des titres nantis.....	0,1% avec minimum de 50 000 frs
Mise en paiement des dividendes.....	Montant des dividendes distribués.....	0,1%
Transfert des titres.....	Montant des titres transférés.....	0,1% avec un minimum de 5 000 frs
Annulation des titres.....	Montant de la valeur nominale des titres annulés.....	0,1% avec un minimum de 5 000 frs
Cession des titres (Achat/Vente).....	Montant de la valeur des titres cédés.....	0,2% avec un minimum de 5 000 frs
Transmission des titres.....	Montant de la valeur des titres transmis.....	0,1% avec un minimum de 5 000 frs
Acquisition par donation.....	Montant de la valeur des titres.....	0,15%
Acquisition par succession.....	Montant de la valeur des titres.....	0,15%
Changement dans la capacité.....	Montant de la valeur des titres.....	0,15%
Changement dans la qualité civile.....	Montant de la valeur des titres.....	0,15%
Sécrétariat juridique des émetteurs.....		À la discrétion des parties
Registre des actionnaires.....		À la discrétion des parties

2-5 Conversion des titres

Du nominatif au porteur.....	1 action ou obligation.....	Négociation en fonction du nombre de titres par comptes titres
Du porteur au nominatif.....	1 action ou obligation.....	Gratuit